

LIVRES

Revenu universel et dotations en capital : trois orientations

L'idée d'un revenu universel apparaît ponctuellement dans les réflexions et propositions politiques. Ses formes varient selon les projets. Avec un tel outil, certains veulent compléter le système public de redistribution. D'autres souhaitent le réorienter. D'autres encore y voient un recours pour supprimer l'Etat providence.

Qu'il s'agisse d'une allocation mensuelle ou d'une dotation versée une fois, le grand précurseur Thomas Paine est toujours cité. Dans un court manifeste adressé au Directoire en 1797, « La Justice agraire », il proposait, outre les bases d'un système de retraite, qu'une somme de 15 livres – de

quoi acheter une vache et un peu de terrain – soit versée à tous les jeunes arrivant à l'âge de 21 ans, afin de faciliter leur « commencement dans le monde ».

La proposition s'est considérablement enrichie. Elle dispose maintenant, pour ses plus importantes variations, d'une revue académique militante (et gratuite) « Basic Income Studies » (www.bepress.com/bis/). En France, elle est soutenue, avec des contenus relativement différents, par quelques interventionnistes mais également par des catholiques sociaux, au premier rang desquels Christine Boutin, avec son « dividende universel ».

Compléter les transferts sociaux

THE CITIZEN'S STAKE. EXPLORING THE FUTURE OF UNIVERSAL ASSET POLICIES
Will Paxton, Stuart White, Dominic Maxwell (dir.)
Londres, Policy Press, 2006, 212 pages.

Le revenu universel, que l'on dit aussi d'existence ou de citoyenneté, n'est pas une suggestion inédite dans le débat contemporain. Plus novatrice, en revanche, est celle d'une dotation initiale en capital. Il s'agit de doter les jeunes d'un montant relativement conséquent leur permettant de financer leurs premières années adultes (qu'ils souhaitent étudier, investir ou voyager). Dans un court ouvrage dirigé par trois chercheurs anglais, Stuart White, Will Paxton, Dominic Maxwell, quelques experts du dossier confrontent leurs analyses.



Tous s'accordent pour considérer que l'économie de marché est source d'efficacité. Les correctifs habituels aux inégalités de revenu, de destin et de chance sont cependant insuffisants. Au-delà des traditionnels mécanismes socio-fiscaux, il est possible de compléter l'Etat providence avec ce nouvel instrument que sont les dotations en capital. L'exemple connu est le Child Trust Fund britannique, créé en 2002. Des fonds sont versés par l'Etat sur des comptes pour les enfants (250 livres à la naissance, 250 encore lors de leur septième anniversaire). Ces montants sont doublés pour les enfants vivant

dans les familles défavorisées. A leur majorité les jeunes feront ce qu'ils veulent de ces sommes complétées des intérêts et des abondements possibles de leurs proches.

La philosophie de ce type de mécanismes repose d'abord sur les droits naturels, chacun ayant droit, en quelque sorte, à une fraction de propriété sur le monde. Elle repose ensuite sur le souci d'égaliser, autant que faire se peut, les opportunités au moment de la majorité.

Faut-il que les fonds versés soient affectés à des utilisations particulières (formation) ? De jeunes Anglais, interrogés par panels, répondent qu'il faut contrôler l'emploi de ces sommes au risque de leur dilapidation. Les experts, à l'inverse, assurent qu'il est impossible d'opérer un suivi sans bureaucratie excessive. Faut-il que le système soit à éligibilité universelle ou ciblée ? Les auteurs s'accordent pour considérer, selon le concept en vogue à Londres

d'« universalisme progressif », que tous les jeunes doivent toucher quelque chose : les pauvres, un peu plus.

La grande interrogation, pour la montée en puissance de ces dotations (au montant aujourd'hui limité), est celle du financement. Les auteurs soulignent la réticence de la population à l'égard de l'impôt sur les successions. C'est pourtant le vecteur qu'ils estiment ajusté à cet instrument de redistribution sociale et générationnelle. Ils plaident donc pour un allègement de la taxation des héritages.

Réorienter la redistribution

REDESIGNING DISTRIBUTION. BASIC INCOME AND STAKEHOLDER GRANTS AS CORNERSTONES FOR AN EGALITARIAN CAPITALISM
Bruce Ackerman, Anne Alstott et Philippe Van Parijs (dir.)
Londres, Verso, « The Real Utopias Project », 2006, 228 pages.

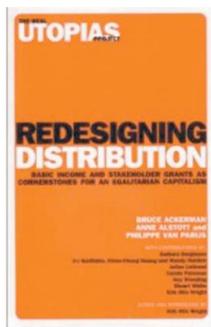
Le Belge Philippe Van Parijs, spécialiste des théories de la justice

sociale et partisan d'un revenu minimum, codirige une autre entreprise éditoriale avec les Américains Bruce Ackerman et Anne Alstott, qui défendent la création, à partir d'un impôt sur la fortune, d'une dotation de 80.000 dollars pour tous les jeunes arrivés à l'âge de 21 ans.

De fait il y a bien des convergences entre les deux idées. D'ailleurs pour Van Parijs il suffirait de placer la dotation et d'en servir mensuellement les intérêts pour transformer le système en un re-

venu universel. Sans contrôle de ressources, sans contrainte de travail, totalement individualisé, le re-

venu universel est pour ses partisans une consolidation et une réorientation du système de redistribution. Les partisans des dotations en capital ont, au fond, la même visée. Ackerman et Alstott insistent sur la dimension générationnelle des politiques de redistribution et soulève une interrogation majeure : « La génération qui vient ne mérite-t-elle pas quelque chose de mieux que l'extension infinie de l'Etat providence actuel ? ». Les auteurs se



livrent ensuite à un jeu nourri d'argumentations/réfutations. Il en ressort que l'héritage n'est pas seulement une fonction de la famille mais aussi de la citoyenneté, voire de la simple présence sur le territoire.

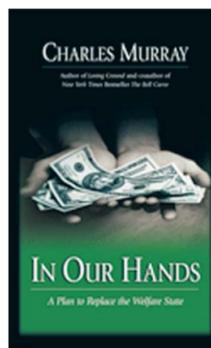
Remplacer l'Etat providence

IN OUR HANDS. A PLAN TO REPLACE THE WELFARE STATE
Charles Murray
Washington, AEI Press, 2006, 230 pages.

Charles Murray incarne une troisième orientation. Libertarien aux thèses honnies mais très rarement lues en France, il s'attaque une nouvelle fois à l'Etat providence.

Murray constate que la population américaine n'a jamais été aussi riche. Chaque année les pouvoirs publics organisent la redistribution de plus de 1.000 milliards de dollars afin de financer des systèmes collectifs de retraite, d'assurance-maladie et de lutte contre la pauvreté. Or il y a toujours des millions de pauvres, de retraités à très faibles pensions, et de personnes qui n'accèdent pas aux soins. Pour Murray, seul un gouvernement peut dépenser autant d'argent de manière aussi inefficace. Et à la déresponsabilisation individuelle s'ajoute la déréliction collective. La solution, simple, apparaît : il faut donner cet argent aux gens ! En résumé : « Voilà l'argent. Faites-en ce que vous voulez. Votre vie est entre vos mains. »

Concrètement, le plan de Murray est de convertir tous les transferts sociaux en une allocation unique, forfaitaire et uniforme. Le montant des impôts serait divisé par le nombre d'adultes, et une prestation serait versée directement à chaque Américain. Au total, Murray imagine qu'il est possible de transférer annuellement à chaque citoyen américain de plus de 21 ans (sauf en cas d'incarcération...) 10.000 dollars, 2.000 étant préaffectés à des fonds de pension, et 3.000 à des sociétés d'assurance.



Le projet de revenu universel et/ou de dotation en capital nourrit des ambitions différentes. Tous les auteurs ont conscience du caractère profondément structurel et parfois utopique de leurs propositions.

Il faut cependant noter combien les argumentations se perfectionnent, tant sur le plan des justifications de principe que sur celui des simulations économiques. Souvent considérées comme farfelues en France, ces idées et ces outils progressent. Thomas Paine sera peut-être un jour, en partie, entendu dans un des pays dont il fut citoyen.

JULIEN DAMON
Professeur associé à Sciences-Po (cycle d'urbanisme).

La crise des « subprimes » lue « à la Tirole »

LA CHRONIQUE DE AUGUSTIN LANDIER ET DAVID THESMAR



Le 19 décembre, Jean Tirole recevra la médaille d'or du CNRS pour ses recherches en économie. Une grande partie de ses travaux s'appuient sur la « théorie des contrats », c'est-à-dire l'étude des moyens contractuels permettant à un « principal » d'obtenir le meilleur résultat d'un « agent » sachant que celui-ci peut mentir, tricher ou simplement partir à la pêche. En un mot, la théorie des contrats est la science de la délégation et des incitations.

La théorie des contrats n'est pas qu'une construction ésotérique. Elle fournit une grille de lecture des ressorts de la crise des subprimes, qui plombe le système bancaire américain. Car cette crise, comme beaucoup de celles qui l'ont précédée, doit moins à la folie collective des acteurs financiers qu'à des défauts d'ingénierie contractuelle situés en plusieurs points du fuselage du marché du crédit. Ces contrats sont cruciaux car l'industrie bancaire a découpé en tranches spécialisées une part toujours plus importante de ses fonctions traditionnelles.

L'industrie du crédit logement est un exemple de cette évolution. En début de chaîne, on trouve des agents chargés d'émettre des prêts aux particuliers. Payés à la commission pour chaque nouveau client, ces agents n'avaient aucun souci de la qualité des emprunteurs : ils leur ont parfois suggéré de mentir sur leurs revenus et les ont attirés au moyen de contrats à taux d'intérêt très bas au départ puis relevés au bout de quelques mois. Optimistes ou mal informés, les emprunteurs pensaient pouvoir se refinancer au moment de la hausse des taux, et croyaient donc avoir trouvé un « bon deal ».

En milieu de chaîne, les banques packageaient tous ces prêts, les découpaient par tranches de risque et en vendaient la majorité pour se conformer à la réglementation sans bloquer trop de capital. Le problème est que cette découpe éliminait leurs incitations à vérifier que les emprunteurs étaient de bonne qualité.

En bout de chaîne, ces tranches de crédit étaient vendues à des investisseurs peu informés comme certains fonds monétaires rassurés par leur bon rating. Et c'est là que

se trouve un troisième problème contractuel : les agences de rating sont payées par les vendeurs de produits, pas les acheteurs. Leur compétition n'est pas féroce. Elles n'ont pas jugé développé des outils d'évaluation complexes. Leur client, l'émetteur, voulait une bonne note et il l'obtenait.

Faut-il réguler ? Faut-il intervenir ? Les régulateurs doivent recueillir des données et faire une autopsie de la crise aussi claire et impartiale que possible, afin de permettre aux acteurs de réparer eux-mêmes la plomberie contractuelle du marché du crédit. Car ceux-ci ont tout intérêt à tirer les leçons de leurs erreurs d'inattention. Désormais, les fonds peu sophistiqués se méfieront des produits qu'ils maîtrisent mal et ne prendront plus les ratings pour argent comptant. Pour revendre leurs crédits, les banques devront donc fournir plus d'informations sur les emprunteurs, et conserver une part plus grande des risques pour s'engager de manière crédible à suivre les emprunteurs. Elles surveilleront donc de près les modalités d'attribution des prêts.

La semaine dernière, la Maison-Blanche annonçait un plan de gel des intérêts payés par certains emprunteurs mis en difficulté. Le

Cette crise doit moins à la folie collective des acteurs financiers qu'à des défauts d'ingénierie contractuelle situés en plusieurs points du marché du crédit.

plan cible les prêts pour lesquels la renégociation, qui évite la saisie coûteuse des maisons, bénéficie à l'emprunteur et aux prêteurs. La raison pour laquelle l'intervention du gouvernement est nécessaire pour aboutir à ces rééquilibrages de la dette est que les tranches de crédits sont détenues par une multitude d'acteurs aux incitations diverses, dont il est impossible d'obtenir un consentement unanime. La Maison-Blanche veut donc accélérer et simplifier ces restructurations. Le problème est que si les créanciers y gagnent dans leur ensemble, ces gains sont répartis inégalement. Les plus « seniors » (ceux auxquels les maisons servent de garantie) peuvent même y perdre, car les revenus d'une vente forcée des maisons auraient couvert ce qui leur est dû. L'intervention gouvernementale rend donc l'évaluation des différentes tranches plus difficile encore en créant une nouvelle couche de complexité financière et légale. Or c'est précisément la difficulté à mettre un prix sur ces actifs qui les rend « illiquides » et grippe le système financier.

AUGUSTIN LANDIER est professeur assistant à l'université de New York (NYU Stern). DAVID THESMAR est professeur associé à HEC.

La démocratie et les fragilités du quatrième pouvoir

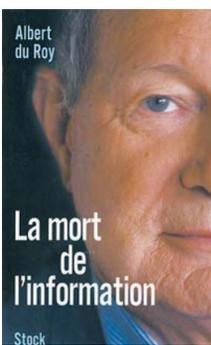
LA MORT DE L'INFORMATION
par Albert du Roy
Stock, 235 pages, 18,50 euros.

Nous sommes le vendredi 19 avril 2002. Dans deux jours, les Français votent pour le premier tour de l'élection présidentielle. A 12 h 47, une dépêche de l'AFP rapporte qu'une agression a été commise la veille à Orléans contre un vieil homme sans défense. Deux jeunes cagoulés l'ont volé, frappé et mis le feu à son logement. A 20 heures, les télévisions s'ouvrent sur l'image de son visage tuméfié. Le lendemain samedi, les caméras ne lâchent plus celui qui est subitement devenu le symbole de l'insécurité croissante.

Le surlendemain, Jean-Marie Le Pen est qualifié pour le deuxième tour de la présidentielle. L'événement est commenté par Albert du Roy dans son dernier essai sur le journalisme, la politique et l'information. L'auteur se garde bien d'en conclure de manière simpliste à une relation de cause à effet entre l'émotion d'un week-end et un rendez-vous électoral d'une importance cruciale. Son propos va plus loin : les outils de la démocratie directe – la télévision, les sondages et Internet – servent-ils vraiment la démocratie ?

Albert du Roy a longtemps été l'un des visages familiers de la télévision. Un physique rassurant, une voix grave, une élocution tranquille mais une manière implacable de

conduire une interview. D'Europe 1 à « L'Express », de « L'Expansion » à France 2, en quarante ans de journalisme, il a vu non seulement les métiers de l'information se transformer mais il a compris qu'entre le prince et le citoyen, une relation mi-charnelle, mi-virtuelle était en train de s'installer, fragilisant gravement les mécanismes de la représentation et de l'intermédiation. C'est-à-dire le rôle des élus en poli-



tique et celui des journalistes.

En choisissant un titre « noir » pour son livre-témoignage – « La Mort de l'information » –, l'auteur cherche à faire comprendre qu'à ses yeux tout oppose la « communication » et « l'information ». La communication, ironise-t-il, est une « science exacte ». Elle vise à fabriquer un message en vue d'atteindre une cible avec en retour l'espoir de déclencher une adhésion (« votez

pour moi », « achetez mes produits »). L'information, c'est autre chose, même si les entreprises qui la produisent sont soumises aux lois de l'audience et de l'Audimat. Il s'agit de capter une réalité, pas de dicter un comportement.

Un nouvel âge
Le livre d'Albert du Roy est une méditation plutôt mélancolique sur les dévoiements de la mission d'informateur, les libertés prises avec les codes de déontologie et la naïveté du grand public face aux habiletés des professionnels du marketing politique. Bien que rempli d'exemples rétrospectifs, le livre n'est pas tourné vers le passé. C'est au contraire le récit d'un commen-

tement. Le commencement d'un âge où plus rien n'est à l'abri des regards et des oreilles. Où le réseau Internet charrie indifféremment des vérités et des mensonges et où se pratique tout à la fois le lynchage et la solidarité, la délation et l'entraide. Un âge où, parce qu'il se défoule sur la Toile, le chômeur internautes a l'impression d'avoir autant de pouvoir que les puissants qui nous gouvernent. Mortelle illusion, avertit Albert du Roy, qui s'indigne que l'on confonde le vide et la transparence. Pas de démocratie possible sans des médiateurs soumis à des règles strictes. On peut être un journaliste pessimiste et croire en l'avenir du journalisme.

J. B.